académie Strasbourg

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Direction
des examens et concours

DEC/1

Bureau concours et
examens du 1er degré

Affaire suivie par

Département du Bas-Rhin :
Estelle Eichler
Téléphone
03 88 23 35 76
Fax
03 88 23 38 02
Mél.
estelle.eichler
@ac-strasbourg.fr

Département du Haut-Rhin :
Khadija Yasser
Téléphone
03 88 23 34 60
Fax
03 88 23 38 02
Mél.
khadija.yasser
@ac-strasbourg.fr

Référence :
DEC1/201/CIR.2016

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Strasbourg, le 9 décembre 2015

Le recteur

à

Mesdames les inspectrices de l'éducation nationale chargées de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap,
Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de circonscription du premier degré,
Pour suite à donner ;

Madame et monsieur les responsables de la formation à l'examen de l'ESPE de l'académie de Strasbourg et de l'INS HEA,
Pour information.

Objet : circulaire rectorale relative à l'ouverture du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) dans l'académie de Strasbourg - Session 2016

Références :
- décret n°2004-13 du 5 janvier 2004 modifié créant l'examen du CAPA-SH ;
- arrêtés ministériels du 5 janvier 2004 modifiés portant organisation de l'examen du CAPA-SH ;
- arrêté rectoral du 9 décembre 2015 relatif à l'ouverture de la session 2016 de l'examen du CAPA-SH dans l'académie de Strasbourg.

Conditions d'inscription :

L'examen du CAPA-SH est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou rémunérés sur échelle de professeur des écoles.

Calendrier :

L'organisation du certificat cité en objet est fixée, dans l'académie de Strasbourg, selon le calendrier ci-après :

- ouverture du registre des inscriptions :

Le registre des inscriptions est ouvert du **lundi 14 décembre 2015 au vendredi 29 janvier 2016 inclus.**

Le dossier d'inscription à l'examen devra être soit :
- demandé, par téléphone ou par courriel, aux gestionnaires de l'examen dont vous trouverez les coordonnées à la marge du présent document, soit

- retiré, à l'adresse indiquée ci-dessous :
Rectorat de Strasbourg
Direction des examens et concours
DEC/1 – Bureau 201
6 rue de la Toussaint
67975 STRASBOURG cedex 9.

Le dossier d'inscription complété devra être envoyé ou déposé, à l'adresse indiquée ci-dessus, le **vendredi 29 janvier 2016 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi en cas d'envoi postal).
Passé ce délai, toute candidature sera automatiquement rejetée.

- <u>dépôt du mémoire professionnel</u> :

Le mémoire professionnel devra être déposé ou envoyé en 4 exemplaires le **vendredi 8 avril 2016 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi en cas d'envoi postal) à l'adresse suivante :
Rectorat de Strasbourg
Direction des examens et concours
DEC/1 – Bureau 201
6 rue de la Toussaint
67975 STRASBOURG cedex 9.

- <u>déroulement des épreuves</u> :

Les épreuves de l'examen se dérouleront à partir du **lundi 2 mai 2016**.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir veiller à ce que cette circulaire soit portée à la connaissance des personnels concernés et placés sous votre autorité.

Pour le Recteur, et par délégation
La secrétaire générale de l'académie

Marie-Laure Dufond